



Conseil Communautaire du 12 juillet 2023

Délibération n°2023-72

Thème : Ressources Humaines

Objet : Modification du tableau des emplois

Pôle : Ressources

**Thème :
Ressources Humaines**

**Objet : Modification du
tableau des emplois**

**Pôle :
Ressources**

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 22

Nombre de pouvoirs :
10

Le 12 juillet 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 5 juillet 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, Patrick MICHEL, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Claudine CHRETIEN, Vincent FAUBERT, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Olivier FONS.

Étaient représentés :

Emilie DESMOULINS-GENOUX ayant donné pouvoir à Elisa FAURE
Annie ASTIER-CONVERSET ayant donné pouvoir à Marine MICHEL
André MARTIN ayant donné pouvoir à Richard NUSSBAUM
Michèle SKRIPNIKOFF ayant donné pouvoir à Claire BARNÉOUD
Maryse XAUSA FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Guy HERMITTE ayant donné pouvoir à Arnaud MURGIA
Pierre LEROY ayant donné pouvoir à Claudine CHRETIEN
Corinne CHANFRAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie REY
Nicolas GALLIANO ayant donné pouvoir à Catherine BLANCHARD
Thierry AIMARD ayant donné pouvoir à Vincent FAUBERT

Absents :

Gabriel LEON, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL

Rapporteur : Emeric SALLE

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-1 ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1 ;
- VU** le Code de la Santé Publique et notamment l'article R. 2324-39 ;
- VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** les décrets relatifs aux statuts particuliers des cadres d'emplois concernés ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** le dernier tableau des emplois approuvé par délibération n°2023-038 du 9 mai 2023 ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 29 juin 2023 ;
- VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial du 4 juillet 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Ressources du 4 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter le tableau des emplois pour répondre à l'évolution des besoins de la collectivité ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide la création des postes suivants :

Emploi	Poste	Motif
Catégorie A filière médico-sociale : Médecin ou Puéricultrice Temps complet N° CCB-P-2023-6	Référent Santé et Accueil Inclusif Groupe IFSE 5	Nouveau besoin – obligation réglementaire
Auxiliaire de puériculture Temps complet N° CCB-P-2023-5	Auxiliaire de puériculture Groupe ISFE 2	Nouveau besoin : augmentation de la capacité de la crèche de Briançon.
Catégorie A filière culturelle, cadre d'emploi des Directeurs d'établissement d'enseignement artistique N°CCB-P-2023-7	Directeur du Conservatoire Groupe IFSE 7	Obligation réglementaire – pas d'emploi identifié pour ce poste au tableau des effectifs

- Décide la modification des postes suivants :

Ancien emploi/poste/cotation	Modification	Nouvel emploi/poste/cotation
Catégorie A ou B, Filière administrative ou technique Chef de projet modernisation des usages N°CCB-P-182 Non coté	Cadre d'emploi Poste Cotation	Ingénieur territorial (tous les grades) Chef de projet étude et développement du système d'information et modernisation des usages numériques Groupe 6bis IFSE
Technicien territorial N°CCB-P-194 Non coté	Poste Cotation	Technicien d'exploitation informatique Groupe IFSE 4

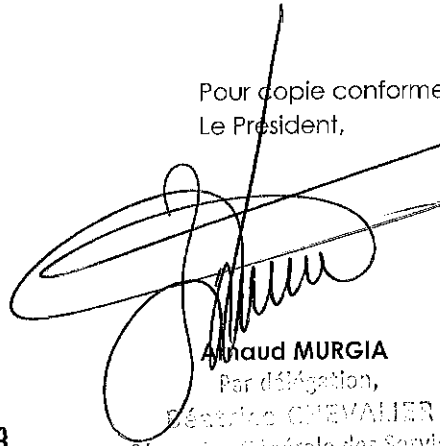
- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur l'ensemble de ces emplois en l'absence de candidats titulaires correspondants aux attentes du poste, au titre des articles L332-14 et L.332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique,
- Acte la suppression du poste suivant :

Emploi	Poste	Motif
Médecin territorial Temps non complet (1,5/35 ^{ème}) N° CCB-P-116	Médecin de crèche	Nouveau besoin de Référent Santé accueil inclusif

- Approuve le tableau des emplois annexé ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,



Amand MURGIA
Par déléation,
Christine CHEVALIER
Directrice Générale des Services

21 JUL. 2023

Date de publication :

Date de Transmission en Préfecture :

21 JUL. 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déferé dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

TABLEAU DES EMPLOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRIANCONNAIS

AR Prefecture
005-240500439-20230712-2023_72-DE
Reçu le 21/07/2023
Après délibération du 12/07/2023

Filières	Cadre d'emploi	ETP	Nombre de Agent affecté	Evolutions
Permanents				
Administrative		36.80	33	
A	Attaché	8.30	7	
B	Rédacteur	6.75	6	
C	Adjoint administratif	20.75	20	
C ou B	Adjoint administratif ou Rédacteur	1.00		
Technique		60.75	59	
A	Ingénieur	7.00	7	modif
B	Technicien	15.00	14	modif
C	Adjoint technique	31.75	32	
C+	Agent de maîtrise	7.00	6	
Culturelle		39.25	38	
A	Bibliothécaire	2.00	2	
	Professeur d'enseignement artistique	6.00	5	
	Directeur d'établissement d'enseignement artistique	1.00		+1
B	Assistant d'enseignement artistique	19.25	20	
	Ass. de conservation du patrimoine et des bib.	7.00	7	
C	Adjoint du patrimoine	4.00	4	
Sociale		16.70	15	
A	Assistant socio éducatif	3.00	1	
	Educateur de jeunes enfants	5.70	6	
	Conseiller socio éducatif	1.00	1	
C	agent social	7.00	7	
Médico-sociale		26.70	25	
A	Infirmier en soins généraux	2.70	3	
	Puéricultrice	1.00	1	
	Médecin ou Puéricultrice	1.00		-0.04+1
B	Auxiliaire de puériculture	22.00	21	+1
Police municipale		1.00	1	
A	Chef de service de PM	1.00	1	
Animation		7.00	7	
B	Animateurs	2.00	2	
C	Adjoint d'animation	5.00	5	
Hors filière		2.00	2	
collab.	Attaché	1.00	1	
	Collaborateur de cabinet	1.00	1	
Total Permanents		190.20	180	
Non permanents				
Technique		2.00	2	
B	Technicien	2.00	2	
Total Non permanents		2.00	2	
Total général		192.20	182	